

Déposez vos projets !



© Villeparisis

Le phase de dépôt des projets se déroule du mardi 20 septembre au lundi 14 novembre 2022.

[Les aides au dépôt et à la rédaction du projet](#)

Qu'est-ce qu'un projet Budget de participation citoyenne ?

C'est une proposition d'investissement déposée par une villeparisienne ou un villeparisien. Celle-ci est ensuite analysée et soumise au vote des habitant.e.s.

Qui peut déposer un projet ?

Toutes les villeparisiennes et tous les villeparisiens, sans condition d'âge. Vous pouvez déposer un ou des projets à titre individuel ou collectif (de voisins, d'amis, d'élèves...).

Comment déposer un projet ?

Le dépôt s'effectue principalement avec le formulaire ci-dessous chaque année. Il peut aussi s'effectuer à l'Hôtel de Ville, via une urne placée au Guichet unique et à la Maison des Droits.

Assurez-vous au préalable de posséder un compte. Vous pouvez le créer directement depuis le site ou via le formulaire.

Quels sont les critères de recevabilité d'un projet ?

Pour être recevable, un projet doit remplir quatre critères fondamentaux :

- Être déposé par une villeparisienne ou un villeparisien, à titre individuel ou collectif.
- Être utile aux habitant.e.s de Villeparisis ou de votre quartier.

Par exemple, la création d'une entreprise à caractère commercial ne relève pas de l'intérêt général. Un projet culturel relève de l'intérêt général.

- Entrer dans le champ de compétences de la Ville.

Par exemple les transports en commun, les lycées et collèges ne relèvent pas de la Ville. Des travaux dans un bâtiment municipal (écoles primaires, gymnases...) relèvent de la Ville.

- Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement.

Par exemple, la rénovation ou végétalisation d'un square, l'installation de bancs, l'achat d'équipements pour la ludothèque ou la médiathèque, sont des dépenses d'investissement. La construction d'un équipement, l'organisation d'un événement, génèrent trop de dépenses de fonctionnement (entretien, rémunération de personnel...) pour être recevables.

Il faut être connecté pour pouvoir utiliser ce formulaire.

[Se connecter](#)

Contact

Service Démocratie participative

participation.citoyenne@mairie-villeparisis.fr

01 64 67 52 13